

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés

**PEDRO DE ALCANTARA**

Siège social : 38 boulevard Beaumarchais 75011 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 22562 75

SIRET : 393 368 360 000052 - APE : 923A

En sa qualité de directeur et formateur indépendant

Ci-après désigné l'Organisme de formation

et

**Nom/prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone domicile :** .....

**Portable :** .....

**Courriel :** .....

Ci-après désigné le stagiaire

---

### I - OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

**Technique F. M. Alexander pour les musiciens**

---

### II - NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

> L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle est agréée et conforme aux normes internationales définies par l'APTA (Association des Professeurs de la Technique F.M. Alexander à Paris), affiliée à STAT (Society of Teachers of the Alexander Technique, centre international et maison mère à Londres). STAT : [www.stat.org.uk](http://www.stat.org.uk) / APTA : [www.techniquealexander.info](http://www.techniquealexander.info).

L'action a pour objectif de permettre au stagiaire d'acquérir et/ou approfondir les bases de la Technique F. M. Alexander et de les appliquer de manière autonome dans les différentes dimensions de son travail de musicien : sonorité, rythme, improvisation, pratique quotidienne, etc.

Le programme détaillé de l'action de formation a été remis au stagiaire suite à son entretien d'admission.

---

### III – CONDITIONS D'ADMISSION

Un entretien individuel avec le formateur permet d'évaluer les besoins du stagiaire et d'établir la prescription pédagogique adaptée.

L'inscription est conditionnée à la signature du présent contrat d'engagement entre l'organisme de formation et le stagiaire.

---

### IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

> L'action de formation aura lieu du ..... au .....

**> Durée et calendrier de la formation :**

Durée totale de la formation : 32 heures réparties selon le planning validé par le stagiaire et l'organisme de formation.

Le calendrier de la formation est fourni en annexe du présent contrat.

**> Lieu de formation :** Les locaux habituels de l'organisme de formation sont situés au 38 boulevard Beaumarchais 75011 PARIS. Toutefois, selon les besoins spécifiques du stagiaire (matériel, surface du local, accès PMR) identifiés lors de l'entretien d'admission, la formation peut se dérouler tout ou partie dans des locaux externes à l'organisme de formation, comme le Studio Bleu - 7 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS. Studio Bleu : [www.studiobleu.com](http://www.studiobleu.com).

**> Modalités pédagogiques :**

L'enseignement est pratique et individuel.

Pour respecter le rythme du stagiaire, le travail qui lui est demandé est déterminé par son développement personnel.

# Pedro de Alcantara

Formateur indépendant

## V - MOYENS PÉDAGOGIQUES

### > Formateur :

PEDRO DE ALCANTARA, auteur, musicien et enseignant / formateur depuis 34 ans. Diplôme de professeur de la Technique F. M. Alexander, STAT, Londres (1986). Depuis plus de trente ans il explore l'intersection de la créativité et de la santé. Ses sources d'inspiration incluent la **Technique F. M. Alexander**, l'aïkido, les concepts de Carl Jung, le pouvoir du storytelling et ses recherches en musique, arts visuels, photographie et littérature. À partir de ces sources, il crée une synthèse appelé **la pratique intégrée** (Integrated Practice®), une méthode consistant à **intégrer** la conscience, à **résoudre** des problèmes et à **développer** une bonne santé enracinée dans la **créativité**.

### > Locaux :

Salle de formation de 22 m2 avec bloc sanitaires.

### > Matériel pédagogique :

- Divers instruments de musique : piano droit, violoncelle, accordéon, plusieurs flûtes (amérindienne, flûte de Pan, flûte à bec, flûte à nez vietnamienne, etc.), petits instruments de musique (guimbarde, castagnettes, harmonica, kalimba, etc.).
- Divers matériels : pupitres de musique, bol chantant tibétain, mégaphone, objets ludiques pour le développement de la prise de conscience (yo-yo, puzzles, marionnettes, balles de jonglage, etc.), matériel audio.
- Livres et partitions
- CD-thèque
- Table de détente F. M. Alexander
- Canapé, fauteuil, chaises, grand miroir

### > Supports pédagogiques :

Vaste collection de clips pédagogiques ; bibliothèque, CD-thèque, DVD-thèque ; matériels de dessin pour la prise de conscience visuelle ; équipement d'enregistrement pour les prises audio et vidéo pour le suivi pédagogique . . . La liste complète des supports pédagogiques se trouve sur internet, à l'adresse suivante : <https://www.pedrodealcantara.com/new-page-26>

---

## V - MODALITÉS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION ET D'ÉVALUER LES CONNAISSANCES ACQUISES

L'évaluation des acquis du stagiaire est faite en continu tout au long de la formation.  
Elle est complétée par une évaluation globale en fin de formation.

---

## VI - SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises sera remise au stagiaire, sous réserve de son assiduité.

---

## VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION

L'organisme de formation s'engage à constater la présence effective du stagiaire pendant le déroulement de la formation au moyen de feuilles de présence remplies et signées par le stagiaire et le formateur à chaque séance.

Le stagiaire s'engage à suivre sa formation avec assiduité et à respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation qu'il aura préalablement signé. Le stagiaire doit prévenir de ses retards ou absences éventuelles et les justifier. Toute absence doit être récupérée par le stagiaire.

---

## VIII - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le prix de l'action de formation est fixé à ..... € net de taxes.

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, cette prestation est exonérée de TVA selon l'article 261 du Code Général des Impôts. La facture est établie par l'organisme de formation.

### > Paiement par le stagiaire

Après délai de rétractation mentionné à l'article IX, le stagiaire s'engage à verser un acompte d'un montant de 30% au total, soit .....€ (conformément au Code du travail, cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix total dû).

Le paiement du solde d'un montant de ..... € est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier suivant : .....€ le JJ/MM/AAAA, .....€ le JJ/MM/AAAA.

### > En cas de prise en charge par un OPCA (ou tout autre organisme financeur)

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe au contrat.

Le coût de la formation sera réglé directement par l'OPCA à l'organisme de formation, (le cas échéant) intégralement ou pour un montant de ..... €, conformément à l'accord écrit, à l'issue de l'action de formation et dans un délai de 15 jours à réception de la facture et des feuilles d'émargement.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA (ou autre financeur), le stagiaire s'engage à régler le solde du coût de la

formation.

Après admission en formation et à l'issue du délai de rétractation mentionné à l'article IX du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de ... €. Le paiement du solde est réglé au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon le calendrier suivant : .....€ le JJ/MM/AAAA, .....€ le JJ/MM/AAAA.

### IX - RÉSILIATION / DÉLAI DE RÉTRACTATION

#### > Rétractation

À la date de la signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Au-delà de ce délai, l'inscription est ferme et définitive.

#### > Résiliation

Toute résiliation anticipée intervenant en cours de formation et à la demande du stagiaire entraînera le paiement de l'intégralité du coût de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporaire de leur valeur au présent contrat.

### X - PROTECTION SOCIALE PENDANT LA FORMATION

Pendant la durée de sa formation, le statut du stagiaire est le suivant : stagiaire de formation professionnelle (rémunéré ou non rémunéré selon sa situation).

L'affiliation à un régime de protection sociale est obligatoire et indispensable, quelle que soit la situation du stagiaire (personne sans emploi et non rémunérée, demandeur d'emploi indemnisé, intermittent du spectacle, salarié...).

Toute personne en formation bénéficie de la législation sur les accidents du travail survenus par le fait ou à l'occasion de la formation : dès l'entrée en parcours de formation, elle protège le stagiaire en cas de maladie, maternité, accident du travail...

Si le stagiaire relève déjà d'un régime de protection sociale, il continue à en bénéficier pendant la formation.

Dans les autres cas, il doit être affilié au régime général de sécurité sociale.

Une photocopie de l'attestation d'assuré social en cours de validité doit être jointe au présent contrat.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

### XI - RESPONSABILITÉ CIVILE DU STAGIAIRE

Le stagiaire certifie qu'il possède une assurance couvrant sa responsabilité civile individuelle pendant la durée de sa formation.

Une photocopie de l'attestation d'assurance en cours de validité doit être jointe au présent contrat.

### XII - CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris, sera le seul compétent pour régler le litige.

Fait en trois exemplaires originaux, dont deux sont à retourner signés, à Paris, le .....

Pour le <b>stagiaire</b> (Nom du signataire) Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »	
Pour l' <b>Organisme de formation</b> Pedro DE ALCANTARA, directeur et formateur Cachet Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »	